

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 janvier 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Frédéric VAILLANT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/010 - LES BALMETTES - ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THONES

M. le Maire informe les élus que la Commune a décidé de construire un bâtiment pour le service des Eaux afin de libérer les locaux actuels destinés à la démolition. Au vu des enjeux patrimoniaux, cette opération constituera un préalable à la mise en œuvre du transfert de compétence devant intervenir au 1^{er} janvier 2026.

M. le Maire indique qu'il a sollicité la CCVT pour envisager un échange de terrains dans le secteur des Balmettes, suite à la décision du Conseil Communautaire d'acquérir un tènement foncier cadastré à la section I sous les numéros 1154 et 1156 pour une contenance cadastrale totale de 3 754 ca.

Par courrier du 3 novembre 2023, le Président de la CCVT a accepté le principe d'un échange de terrains à surface égale, sous réserve de l'avis favorable du Conseil Communautaire. Cet échange permettrait à la CCVT l'extension de la déchetterie pour accueillir la collecte et le tri des déchets (PMCB) et éventuellement une structure en lien avec le réemploi.

Ainsi, il serait proposé l'échange de parcelles suivant :

- Acquisition par la commune de la parcelle section I n°1154 p1 d'une surface d'environ 996 m²
- Acquisition par la CCVT des parcelles section I n°143p2 et 144 p3 d'une surface d'environ 996 m².

France Domaine, par avis du 3 janvier 2024, a estimé la valeur vénale de chacun des terrains échangés à 69 720 €.

.../...

Il est précisé que les frais liés à cet échange seront pris en charge intégralement par la Commune. Il est également précisé que cet échange est réalisé sans soulte.

M. le Maire indique que les conditions liées à cet échange sont les suivantes :

- Remise en état de la zone qui sera cédée à la CCVT et de celle cédée à la Commune. Cette opération sera réalisée par remblaiement hors zone rouge avec des matériaux de qualité selon les conditions prévues par la CCVT avec l'entreprise BARRACHIN. La Commune, quant à elle, précisera le niveau de terrassement pour son lot.
- Profilage d'un accès de 4 mètres utiles partant du bas de quai et rejoignant la rue du Closet suivant tracé approximatif figuré sur le plan joint.

Compte tenu de l'usage que pourrait en avoir la Commune pour desservir une zone de gestion de matériaux de chantier pour le service des Eaux, ou/et éventuellement accéder au surplus de la zone rouge, cet accès fera l'objet de la constitution d'une servitude de passage tous usages en tout temps au profit du tènement de la CCVT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 2 (G. POURROY-SOLARI, R. FRADIN)

- **AUTORISE** l'échange de parcelles avec la CCVT, comme précisé ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes relatifs à cet échange.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 janvier 2024

Le Maire,

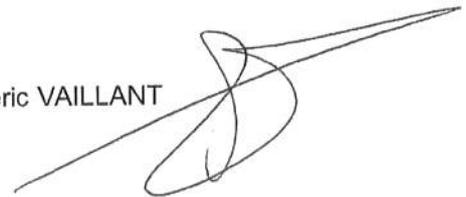
Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Frédéric VAILLANT



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **12 JAN. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **15 JAN. 2024**

THÔNES, le **15 JAN. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 15/01/2024

ID : 074-217402809-20240111-CM24010-DE



LEGENDE

Légende topographie :

- talus
- barrière
- clôture
- mur
- bord voirie
- bordure
- débord toiture
- béton
- traverse bois

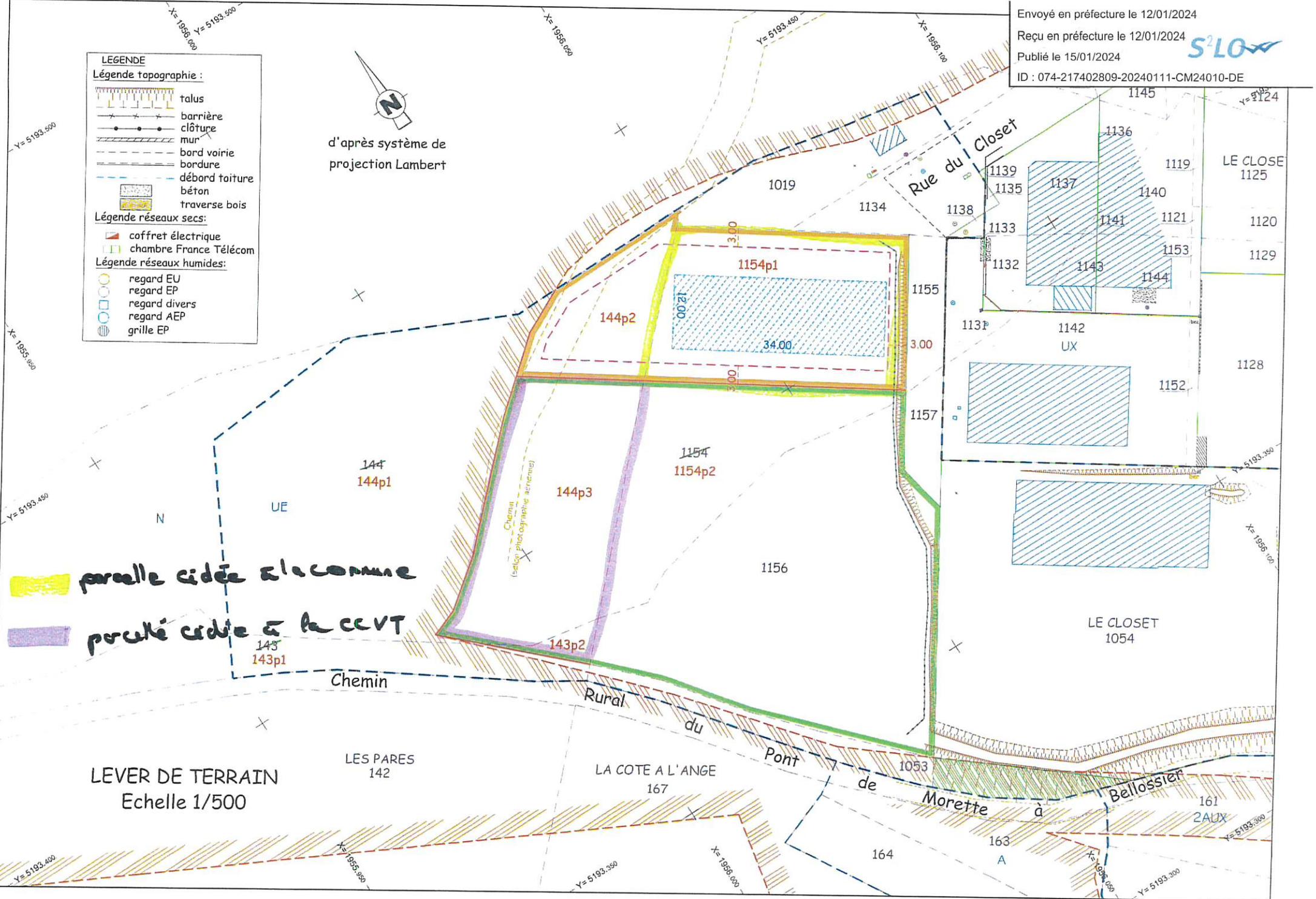
Légende réseaux secs :

- coffret électrique
- chambre France Télécom

Légende réseaux humides :

- regard EU
- regard EP
- regard divers
- regard AEP
- grille EP

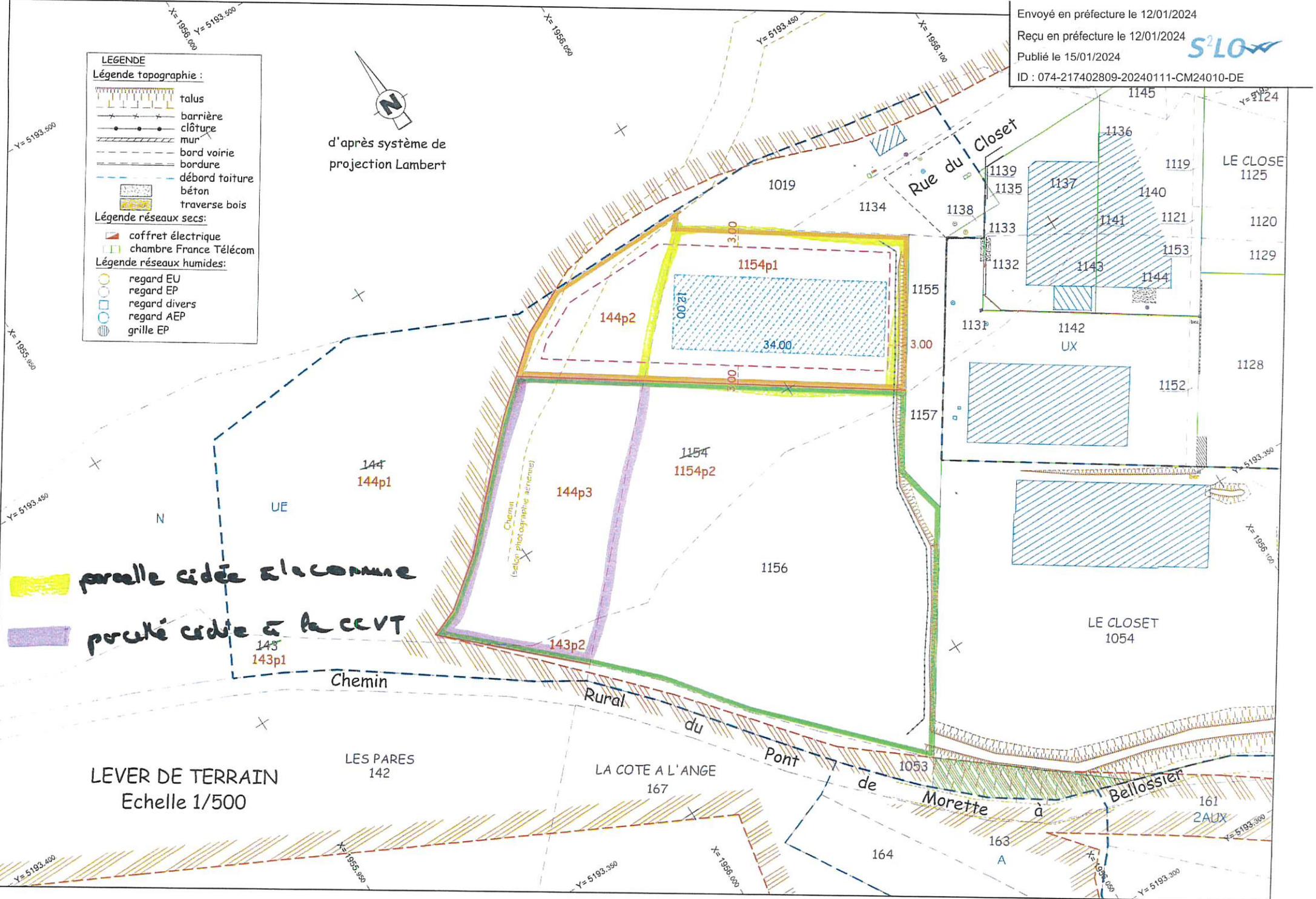
d'après système de projection Lambert



parcelle cédée à la commune

parcelle cédée à la CCVT

LEVER DE TERRAIN
Echelle 1/500





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNE DE THONES

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 15/01/2024

ID : 074-217402809-20240111-CM24010-DE



CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Section : I

Lieux-dits : Le Closet / Les Pares

ZA de la BALMETTE PROJET DE DIVISION au 1/500

LEGENDE



Terrain A

CAD	I	144p2	Les Pares	3 86 ca env.) 13 82 ca env.
CAD	I	1154p1	Le Closet	9 96 ca env.	



Terrain B

CAD	I	144p3	Les Pares	9 50 ca env.) 37 24 ca env.
CAD	I	143p2	Les Pares	0 46 ca env.	
CAD	I	1154p2	Le Closet	8 18 ca env.	
CAD	I	1156	Le Closet	19 10 ca env.	

Zones rouge du PPR

Zonage PLU

Limite définie

Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y Lambert 93 Zone 5 (CC4G)

Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fichier	Réf. plan	Resp.
1	7 septembre 2023	Projet de division	201006	10595	201006-10595.dwg	div	A.T.

ARAVIS GEO

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de la SELARL BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARDY

CABINET THONES

Résidence "Les Deux Torrents"
22, avenue d'Ancey - 74230 THONES
Tél : 04.50.02.11.54
Mail : contact-thones@aravisgeo.fr

CABINET ANNECY

5, Route de Vovray - 74000 ANNECY
Tél : 04.50.45.07.58
Mail : contact-annecey@aravisgeo.fr

CABINET LA ROCHE-SUR-FORON

73, avenue Charles de Gaulle -
74800 LA ROCHE-SUR-FORON
Tél : 06.32.53.25.06
Mail : contact-laroches@aravisgeo.fr

Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimations